



UNION EUROPEENNE

DELEGATION AUPRES DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Questions – réponses concernant l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Projet régional européen visant à apporter des solutions durables pour les réfugiés burundais dans la région des Grands Lacs

Projet d'appui à la réintégration durable des rapatriés au Burundi

Procédure : NDICI/2022/ACT-61272

Questions reçues le 11 avril 2023

Question 1

Les propositions de projet présentées en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt doivent-elles obligatoirement répondre aux 2 composantes / 3 priorités de l'appel ? Ou est-ce qu'un demandeur peut postuler sur une seule des composantes ?

Réponse 1

Les propositions présentées dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt doivent répondre aux composantes suivantes : (i) protection des rapatriés) et (ii) résilience et autonomisation des rapatriés et des communautés de retour. Les deux composantes sont indissociables. En conséquence, un demandeur doit postuler pour les deux composantes. Les trois priorités découlent naturellement de l'objectif global et des objectifs spécifiques de l'appel à manifestation d'intérêt.

Question 2

Les "deux composantes sont indissociables afin d'apporter une réponse globale et multisectorielle aux besoins spécifiques des rapatriés et des populations de retour" : Cela signifie-t-il que les demandeurs doivent obligatoirement intégrer les deux composantes dans leur proposition de projet ? Ou peut-on se concentrer uniquement sur l'une des composantes, en assurant une coordination et des liens étroits avec les organisations en charge de la mise en œuvre de l'autre composante ?

Réponse 2

Les demandeurs doivent obligatoirement intégrer dans leur proposition les composantes : (i) protection des rapatriés et (ii) résilience et autonomisation des rapatriés et des communautés de retour.